CapCO2mminges

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Martres-Tolosane, le 24 novembre 2026

Lancement de la concertation préalable sur CapCO2mminges, projet de captage-transport-stockage de CO_2

La concertation préalable relative au projet CapCO2mminges commencera le lundi 30 novembre, sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP). Jusqu'au 19 février 2027, chacun pourra s'informer et s'exprimer sur ce projet de captage-transport-stockage de CO2 dans le Comminges, conduit par Lafarge Ciments, Teréga et RTE.

Indispensable à de nombreux usages (infrastructures de transport, équipements industriels, logements...), le ciment représente près de 2,5 % des émissions nationales de CO_2. Décarboner la production du ciment est donc nécessaire pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. C'est un enjeu climatique majeur, mais aussi économique et social, tant les cimenteries sont profondément ancrées dans les territoires.

CapCO2mminges est un projet co-développé par Lafarge Ciments, Teréga et RTE. Représentant un investissement prévisionnel global de 600 millions d'euros, il poursuit trois objectifs :

- Achever la décarbonation de la cimenterie de Martres-Tolosane par le captage des émissions résiduelles de CO_2, un levier ultime activé après avoir engagé toutes les solutions de réduction des émissions à la source ;
- Pérenniser une production locale de ciment sur un site industriel majeur du Sud-Ouest, créé en 1956, et qui compte 140 emplois directs et environ 600 emplois indirects ;
- Développer, pour la première fois en France une capacité de stockage géologique de CO_2 et contribuer à une économie régionale du CO_2, à laquelle d'autres activités industrielles du territoire pourraient à terme, se raccorder.

Ce projet permettra d'éviter, à partir de 2032, le rejet à l'atmosphère de 700 000 tonnes de CO_2 par an (soit l'équivalent de 20 % des émissions industrielles de l'Occitanie).

TERÉGA LAFARGE Rte

Un projet avec quatre opérations complémentaires

CapCO2mminges associe le captage du CO_2 résiduel émis par la cimenterie, son transport par canalisation et son stockage géologique permanent.

Plus précisément, le projet comprend :

- **Une opération de captage du CO_2, portée par Lafarge Ciments.** À Martres-Tolosane, une nouvelle unité industrielle sur le site de la cimenterie permettrait de séparer le CO_2 des autres gaz contenus dans les fumées industrielles, puis de le conditionner pour son transport. Lafarge Ciments a retenu une technologie de captage cryogénique, fonctionnant à l'électricité.
- **Une opération de transport du CO_2 par canalisation souterraine, portée par Teréga.** La canalisation, d'une longueur d'environ 35 kilomètres, relierait la cimenterie à la zone de stockage. Son tracé serait progressivement défini selon une méthode dite « en entonnoir », intégrant les enjeux environnementaux, agricoles, techniques et humains du territoire. Deux fuseaux, chacun d'une largeur d'1 km, sont étudiés à ce stade.
- **Une opération de stockage géologique du CO_2, portée par Teréga.** Dans le Haut Comminges, à cheval sur les départements de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées, Teréga étudie, dans le cadre d'un Permis Exclusif de Recherches (PER), l'opportunité d'un stockage de CO_2 dans un aquifère salin, une formation géologique située à grande profondeur (1 000 à 2 500 mètres).
- **Des adaptations du réseau de transport d'électricité portées par RTE.** Avec l'augmentation des besoins électriques de la cimenterie, RTE prévoit de renforcer des lignes et des postes électriques existants, notamment dans les secteurs de Lestelle et de Mancioux, ainsi que d'enfouir un tronçon de la ligne aérienne à Mancioux.

CapCO2mminges s'inscrit dans les orientations européennes selon lesquelles le captage du CO_2 en vue de son utilisation ou de son stockage est une priorité pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Le projet bénéficie à ce titre de soutiens du Fonds européen pour l'innovation[1]. Le développement de capacités de stockage de CO_2 en France, en commençant par le sud-ouest, est aussi prévu dans la 3e Stratégie nationale bas-carbone définie par l'État français.

La concertation préalable

La concertation préalable est organisée sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP) qui a désigné les garants Gilles Faure et Richard Pasquet.

« *La CNDP garantit le droit constitutionnel à l'information et à la participation du public sur des projets comme CapCO2mminges. En tant que garants, nous représentons la CNDP et portons ses valeurs que sont la transparence, la neutralité, l'argumentation et l'égalité de traitement. Nous serons à l'écoute de tous les participants pendant la concertation* » expliquent Gilles Faure et Richard Pasquet

Du lundi 30 novembre 2026 à 9h au vendredi 19 février 2027 à 17h, le public pourra s'exprimer sur l'opportunité et les objectifs du projet, ses caractéristiques, ses effets environnementaux, économiques et sociaux ainsi que les alternatives envisagées. Il pourra utiliser à cet effet le registre numérique et les registres papiers.

Une vingtaine de rencontres est prévue sur le territoire : réunions publiques, forums-expositions sur le stockage, ateliers sur la canalisation, rencontres sur les marchés, webinaires, visites de la cimenterie et échanges avec les publics jeunes.

[1] Cofinancé par l'Union européenne : les points de vue et opinions exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de CINEA. Ni l'Union européenne, ni l'autorité qui octroie la subvention ne peuvent être tenues responsables de ces points de vue et opinions

La réunion publique d'ouverture se tiendra le mercredi 2 décembre 2026, de 18h30 à 20h30, salle Angonia à Martres-Tolosane.

Le dossier de concertation, sa synthèse, l'agenda des rencontres et toutes les modalités de participation sont accessibles sur le site de la concertation : https://www.registre-numerique.fr/capco2mminges

Dans le mois suivant la clôture de la concertation, les garants publieront leur bilan. Lafarge Ciments, RTE et Teréga disposeront ensuite de deux mois pour indiquer les enseignements qu'ils en tirent et les mesures qu'ils entendent prendre pour la suite du projet.

La parole aux porteurs du projet

À Martres-Tolosane, la décarbonation de la cimenterie est déjà largement engagée : nouveau four mis en service en mars 2023, 65 % de combustibles alternatifs en moyenne annuelle, 40 % de la production en ciments à empreinte carbone réduite. Ces efforts vont se poursuivre, mais une part incompressible de CO_2 restera émise. « *Nous avons déjà réduit de 23 % nos émissions de CO_2 depuis 2015 et nous les réduirons encore de 18 % dans les années à venir. À l'horizon 2032, le captage-stockage sera le dernier levier à actionner pour approcher la neutralité carbone de la cimenterie de Martres-Tolosane* », précise ainsi Xavier Brulé, Directeur de la cimenterie de Martres-Tolosane.

Contrairement aux autres projets français qui prévoient d'acheminer le CO_2 capté vers des stockages à l'étranger, CapCO2mminges propose un stockage à terre, en France et en circuit court. *"Nous avons l'ambition de faire de CapCO2mminges le socle d'une nouvelle filière du CO_2, au service de la décarbonation et de la compétitivité industrielle. C'est l'opportunité que représente une infrastructure de proximité répondant à des besoins essentiels à l'économie locale"* relève Antoine Charbonnier, Directeur Business Unit CO_2 de Teréga. Cette infrastructure pourrait demain accueillir d'autres émetteurs du territoire ayant à leur tour besoin du captage pour se décarboner (industriels locaux ou unités de méthanisation), ou encore répondre aux besoins de producteurs de carburants de synthèse pour qui le CO2 est une matière première. CapCO2mminges mobilise les savoir-faire de l'entreprise dans le développement de canalisations de transport de gaz et l'exploitation de sites souterrains de stockage, avec plus de 5 000 km de canalisations dans le sud-ouest et 80 ans d'opérations de stockage à Lussagnet (Landes) et à Izaute (Gers).

CapCO2mminges est au stade des premières études et les décisions d'investissement sont prévues en 2030 : la concertation préalable intervient donc à un moment où le projet n'est pas décidé. « *Un projet de cette ampleur doit être expliqué, discuté et enrichi par le dialogue avec le territoire. Cette concertation est un temps essentiel pour partager les enjeux du projet et éclairer les décisions qui seront prises pour la suite. La concertation est la première étape d'un dialogue continu sur le projet CapCO2mminges* », soulignent Xavier Brulé et Antoine Charbonnier.

Contact presse : contact@capcomminges.fr

À propos des maîtres d'ouvrage

Teréga, Implantée dans le Grand Sud-Ouest, carrefour des grands flux gaziers européens, Teréga déploie depuis plus de 80 ans un savoir-faire d'exception dans le développement d'infrastructures de transport et de stockage de gaz et conçoit aujourd'hui des solutions innovantes pour relever les grands défis énergétiques en France et en Europe. Véritable accélérateur de la transition énergétique, Teréga dispose de plus de 5000 km de canalisations et de deux stockages souterrains représentant respectivement 13.5 % du réseau de transport de gaz français et 27% des capacités de stockage nationales. L'entreprise a réalisé en 2025 un chiffre d'affaires de 481 M€ (hors équilibrage congestion) et compte 647 collaborateurs. La responsabilité sociétale est au cœur de la stratégie de Teréga, engagée dans la transition énergétique vers la neutralité carbone. Teréga déploie des programmes dans l'ensemble des domaines ESG (Environnement Social Gouvernance) : la sécurité de ses collaborateurs et la sûreté de ses infrastructures via le programme PARI 2035, le développement durable des territoires et la responsabilité sociale via le programme ENERGIZ MOUV, le soutien de projets philanthropiques à travers le fonds de dotation Teréga Accélérateur d'Énergies, et la réduction des impacts environnementaux grâce au programme BE POSITIF avec un engagement de réduction des émissions de gaz à effet de serre de -34% à horizon 2030 par rapport à 2021 sur l'ensemble des scopes 1, 2 et 3.

Lafarge Ciments est une filiale de Lafarge France, producteur de matériaux et de solutions de construction innovants qui contribuent à réduire les émissions de carbone du secteur de la construction. L'entreprise s'appuie sur l'expertise de 4200 collaborateurs répartis sur plus de 380 sites. Avec ses marques bas carbone et circulaires devenues références, comme ECOPlanet, ECOPact et ECOCycle, Lafarge permet aux constructeurs de faire progresser la performance environnementale de leurs ouvrages. Lafarge est aussi fortement engagé dans la décarbonation de ses activités et la maîtrise de ses impacts sur l'environnement : certifications ISO - charte RSE de l'Unicem - engagements pour la biodiversité reconnus SNB (Stratégie Nationale pour la Biodiversité). Label Top Employer 2026.

RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, assure une mission de service public : garantir l'alimentation en électricité à tout moment et avec la même qualité de service sur le territoire national grâce à la mobilisation de ses 10 025 salariés. RTE gère en temps réel les flux électriques et l'équilibre entre la production et la consommation. RTE maintient et développe le réseau haute et très haute tension (de 63 000 à 400 000 volts) qui compte près de 100 000 kilomètres de lignes aériennes, 7 000 kilomètres de lignes souterraines, 2 900 postes électriques en exploitation ou co-exploitation et une cinquantaine de lignes transfrontalières. Le réseau français, qui est le plus étendu d'Europe, dispose de 37 interconnexions avec ses pays voisins. En tant qu'opérateur industriel de la transition énergétique neutre et indépendant, RTE optimise et transforme son réseau pour raccorder les installations de production et de consommation d'électricité.